

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2020

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 17/11/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 30/11/2020

Délibération n° D-2020-381

Rue Claude Chappe - Cession de la parcelle BE 364

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Sophie BOUTRIT, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC.

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Romain DUPEYROU, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Stéphanie ANTIGNY, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU

Excusés :

Monsieur Jérémy ROBINEAU, Madame Elsa FORTAGE.

Direction de l'Espace Public

Rue Claude Chappe - Cession de la parcelle BE 364

Monsieur Bastien MARCHIVE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Les espaces communs de l'opération « Les Hauts de Sèvre » situés rue Claude Chappe ont été rétrocédés par le lotisseur et sont restés dans le patrimoine privé de la Commune.

Un riverain d'un petit espace vert a souhaité se porter acquéreur d'une partie jouxtant sa propriété, d'une superficie d'environ 28 m², laissant toutefois une allée piétonne pour relier la rue Claude Chappe et la rue de Comporté.

Cette parcelle, cadastrée BE 174, en nature d'herbe ne présentant plus d'intérêt pour la collectivité peut être cédée.

Après avis du service des Domaines, un accord a été conclu pour une cession au prix de 800,00 €. Après division, la parcelle, d'une superficie effective de 35 m², porte la référence cadastrale BE 364.

L'acquéreur est informé que les frais d'acte notarié sont à sa charge.

Il est précisé qu'il s'agit pour la Ville d'une opération strictement patrimoniale et en conséquence non soumise à TVA.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la cession, au propriétaire riverain, de la parcelle BE 364 issue de la division de la parcelle BE 174, d'une superficie de 35 m², au prix de 800,00 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Bastien MARCHIVE



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES
PUBLIQUES**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DE LA VIENNE

MISSIONS DOMANIALES
11, RUE RIFFAULT
B.P. 549
86 021 POITIERS Cedex

TÉLÉPHONE : 05.49.55 62 00
MÉL.: ddfip86.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Bruno MORCEAU
Téléphone : 05-49-55-62-44
Courriel : bruno.morceau@dgfip.finances.gouv.fr

N° de dossier : 2019-79191V1037

Poitiers, le 03 décembre 2019.

Le directeur départemental des finances publiques

Mairie de NIORT

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VENALE

DÉSIGNATION DU BIEN : PARCELLE DE 28M² À DÉTACHER D'UN ESPACE ENHERBÉ

ADRESSE DU BIEN : RUE CLAUDE CHAPPE,

VALEUR VENALE : 800€

1 – Service consultant Mairie de NIORT affaire suivie par

- 2 –** **Date de consultation** : 20/11/2019,
Date de réception : 27/11/2019,
Date de visite : Néant,
Date de constitution : 27/11/19.
du dossier «en état»

3 – Opération soumise à l'avis du Domaine – description du projet envisagé

4 – Description du bien

Commune : NIORT

Adresse : Rue Claude Chappe

Référence cadastrale : BE numéro à déterminer.

Description du bien : Une parcelle d'environ 28m² à détacher d'un espace enherbé, assorti d'une servitude (droit de passage).

5 – Situation juridique

- nom du propriétaire : Ville de NIORT

- situation d'occupation : libre

Commune :
NIORT (191)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 10547X

Document vérifié et numéroté le 18/09/2020

A Niort
Par Joanna Baudre
Géomètre
Signé

PTGC

171 Avenue de PARIS
B.P. 59126
79061 NIORT CEDEX 9
Téléphone : 05 49 09 98 65

ptgc.deux-sevres@dgrfp.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le _____ par _____ géomètre à _____

Les propriétaires ci-dessus ont pris connaissance des informations portées
au dos de la présente mise 6463.

_____ , le _____

Section :
Feuille(s) :
Qualité du plan :

Echelle d'origine :
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 22/09/2020
Support numérique : _____

D'après le document d'arpentage
dressé

Par SELAS GEOSAT (2)

Réf. : 200962

Le 05/08/2020

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc.).
(3) Précisez les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité inopprimant, etc.).

Modification demandée par procès-verbal de cadastre

